

COMMUNE DE SAINT-ESTÈPHE

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026 À DIX-HUIT HEURES TRENTE

Élus présents : Michelle SAINTOUT, Jean VIANDON, Thomas LASSALE, Nicole GOUZIL, Jean-Pierre PAOLANTONI, Éliane ZAKA, Carmen FAUCHEY, Danielle DA ROCHA, Patrica CÉCINAS, Jacques LEISY, Agnès CHATARD, Benoit GUILLOT, Nicolas MIQUAU, Olivier MANEIRO

Élus absents, mais représentés : Martine MANDÉ procuration à Jean VIANDON, Pierre BRAQUESSAC procuration à Nicolas MIQUAU, Céline JOAQUIM procuration à Thomas LASSALE, Roxane BASTIDE

Élus absents, mais excusés : Marc DRUESNE, Roxane BASTIDE

NUMÉRO DÉLIBÉRATION	OBJET	VOTE
01-24092026	Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2026	Approuvée à l'unanimité des votants POUR : 17
02-24092026	Approbation du procès-verbal de la séance du 05 juin 2026	Approuvée à l'unanimité des votants POUR : 17
03-24092026	Recensement de la population	Approuvée à l'unanimité des votants POUR : 17
04-24092026	Approbation du principe de création d'un syndicat de communes et adhésion pour la mise en place d'un service de police municipale pluri communale	Approuvée à l'unanimité des votants POUR : 17
05-24092026	Nomination des délégués au sein du syndicat de police pluri communale CISSAC-MÉDOC - SAINT-ESTÈPHE - VERTHEUIL	Approuvée à l'unanimité des votants POUR : 17
06-24092026	Décision modificative n° 1	Approuvée à l'unanimité des votants POUR : 17
07-24092026	Décision modificative n° 2	Approuvée à l'unanimité des votants POUR : 17
08-24092026	Perte sur créances irrécouvrables : admission en non-valeur	Approuvée à l'unanimité des votants POUR : 17
09-24092026	Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code des Collectivités Locales	Le Conseil Municipal a pris acte du tableau des décisions
10-24092026	Dénonciation de la convention entre la Commune de Pauillac et la Commune de Saint-Estèphe pour la mise à disposition des agents de la Police Municipale de Pauillac et de leurs équipements	Approuvée à l'unanimité des votants POUR : 17

Saint-Estèphe, le

Le Maire,
Michelle SAINTOUT



Le secrétaire de séance,
Thomas LASSALE

